

**PROCÈS-VERBAL**  
**Municipalité du Canton de Stratford**

La Municipalité du Canton de Stratford tient une session ordinaire de son conseil, le cinquième (5e) jour de décembre 2011 à 19h00 au Centre Communautaire, situé au 165, avenue Centrale nord, Stratford, à laquelle sont présents :

Monsieur Daniel Couture, conseiller	siège no 1
Monsieur Émile Marquis, conseiller	siège no 2
Monsieur Yvon Lacasse, conseiller	siège no 3
Madame Maryse Lessard, conseillère	siège no 5
Monsieur Jean-Denis Picard, conseiller	siège no 6

Absence motivée : Monsieur André Gamache

Les membres du conseil forment le quorum sous la présidence du maire Monsieur Jacques Fontaine.

La directrice générale/ secrétaire- trésorière, Manon Goulet, est également présente, agissant comme secrétaire.

**ORDRE DU JOUR**

Consultation publique : Dérogations mineures

- 1) 255, rue Latendresse
  
- 2) 204 Chemin Fortin; Le propriétaire est présent et fait lecture d'une lettre adressée aux membres du conseil, appuyée de photos. Certaines vérifications seront effectuées par l'inspecteur en urbanisme suite au dépôt.

**1- Items statutaires**

- |   |             |
|---|-------------|
| 1.1- Adoption de l'ordre du jour                                  | Décision    |
| 1.2 Adoption du procès-verbal                                     | Décision    |
| • Session ordinaire du 7 novembre 2011                            |             |
| 1.3- Présentation des dépenses récurrentes                        | Information |
| 1.4- Adoption des comptes à payer                                 | Décision    |
| 1.5- Dépôt de la situation financière en date du 30 novembre 2011 | Information |
| 1.6- Rapports des comités   | Information |

**2-Administration**

- |   |          |
|---|----------|
| 2.1- Renouvellement Contrat 2012 Assurances     | Décision |
| 2.2- Autorisation de dépenses des élu(e)s       | Décision |
| 2.3- Calendrier des séances du conseil 2012     | Décision |
| 2.4- Règlement no. 1067 – Régie interne         | Décision |
| 2.5- Règlement no. 1068– Traitement des élu(e)s | Décision |

**3- Aqueduc et Egout**

- |  |             |
|--|-------------|
| 3.1- Travaux sur le réseau d'aqueduc                       | Information |
| 3.2- Entreprises G.N.P. Inc. – décompte progressif no. 1   | Décision    |
| 3.3- Contrat de travail; Directeur des services techniques | Décision    |

**4- Sécurité publique**

**5- Voirie**

**6- Urbanisme et environnement**

- |      |  |          |
|------|--|----------|
| 6.1- | Règl. No 1069- Diverses modifications règl. 1035 | Décision |
| 6.2- | Demande de dérogation -255, rue Latendresse      | Décision |
| 6.3- | Demande de dérogation – 204 Chemin Fortin        | Décision |
| 6.4- | Bureau de l'inspecteur en bâtiment               | Décision |

**7- Loisirs et culture**

- |      |                                      |          |
|------|--------------------------------------|----------|
| 7.1- | Reconnaissance des familles Boisvert | Décision |
|------|--------------------------------------|----------|

**8- Affaires diverses**

**9- Liste de la correspondance et invitations**

Aide financière :

Table de concertation 0-5 ans ; volumes  
Air Médic – ambulance aérienne  
Budget 2012; Cercle des Fermières; commandite

**10- Période inter-actions**

**11- Certificat de disponibilité**

**12- Levée de la session régulière**

**1- Items statutaires**

1.1 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Jean-Denis Picard  
Et résolu;

Que la Municipalité du Canton de Stratford accepte l'ordre du jour

2011-12-01

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ère)

1.2- Adoption du procès-verbal - Session ordinaire du 7 novembre 2011

Il est proposé par Émile Marquis  
Et résolu;

Que la Municipalité du Canton de Stratford adopte le procès-verbal de la session ordinaire du 7 novembre 2011 tel que présenté.

2011-12-02

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ère)

1.3- Présentation des dépenses récurrentes

La liste des dépenses récurrentes est déposée à chacun des membres du conseil.

1.4- Adoption des comptes à payer

**Municipalité du Canton de Stratford  
Liste des comptes à payer en date du 5 décembre 2011**

3	BELL CANADA	149.14
4	MUNIC. DE STRATFORD - PETITE CAISSE	101.60
8	DANY ST-ONGE	231.87
9	BILO-FORGE INC.	113.03
10	EXCAVATION GAGNON & FRERES INC.	3 185.07
13	PICARD EXCAVATION INC.	9 831.74
17	M.R.C. DU GRANIT	1 788.25
19	BIOLAB-DIVISION THETFORD	292.68
21	J.N. DENIS INC.	2 544.35
29	VILLE DE DISRAELI	486.96
31	DESJARDINS SECURITÉ FINANCIERE	1 840.38
33	SUCCES FORD INC.	801.04
34	MEGABURO	46.70
37	ROULEAU & FRERES SPORTS INC.	56.96
52	FONDS INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	27.00
55	BENOIT BOISVERT	334.81
87	RECEVEUR GENERAL DU CANADA	4 269.34
88	MINISTRE DU REVENU DU QUEBEC	8 737.44
101	NOELLA COUTURE	10.00
120	CARRA	607.16
144	POSTES Canada	190.34
158	S.A.A.Q.	30.50
212	LES BETONS L. BAROLET INC.	5 832.96
258	JOCELYN ROY ELECTRIQUE 2010 INC.	1 934.59
301	MARCHE REJEAN PROTEAU INC.	26.75
308	MONTY, COULOMBE, AVOCATS	6 228.22
404	ROGERS SANS-FIL	49.55
479	PETROLES FRONTENAC INC	3 983.20
489	LES EDITIONS JURIDIQUES FD	61.27
530	SYNDICAT DES EMPLOYES-ES MUNICIPAUX	287.98
544	REGINALD ROULEAU	20.00
551	MARTIAL BOISVERT	40.00
572	FONDACTION	1 288.12
584	BATIRENTE	644.06
654	NAPA DISRAELI (0609)	394.14
657	DOMAINE DE LA SOBRIETE INC	150.00
717	ADELARD LEHOUX & FILS LTEE	2 357.39
762	RESSORTS ROBERTS-TRACTION MÉGANTIC	152.53
769	ALARMES MULTI-SÉCURITÉ MBTM INC	74.05
840	SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES	81.10
864	CSE INCENDIE ET SÉCURITÉ INC	322.30
874	CCQ	831.35
882	LES CONSTRUCTIONS LEO BAROLET INC	9 061.03
889	PROPANE GRG INC.	1 081.81
892	ATELIER R.N. senc.	10 599.13
934	CONSTRUCTO SEAO	628.66
937	GERARD LEBLANC	90.00
954	GUILLAUME PICARD	115.92
1030	EQUIPEMENTS SIGMA INC.	133.15
1037	ALAIN GAUTHIER	30.00
1042	JEAN-GUY MORASSE	40.00
1043	PIERRE MORIN	40.00
1066	ALSCO CORP.	159.43
1081	SOC. DÉV. DURABLE DARTHABASKA INC	9 024.58
1121	YVON LACASSE	36.80
1122	JACQUES FONTAINE	200.16
1124	DANIEL COUTURE	156.40
1131	VEOLIA	327.28
1142	PUBLIFORME INC.	62.55
1149	CENTRE D'EXTINCTEUR SL	141.09
1150	ROLAND BRAULT	1 240.00
1161	ECCE TERRA ARPENTEURS-GÉOMÈTRES	3 396.39
1162	S.P.B.C.Q.	20.00
1166	ROBERT CHAMPOUX	29.44
1167	JASMIN PROTEAU	29.44
1168	LUC GAUTHIER	66.24
1169	JEAN-PIERRE BILODEAU	29.44

1171	ROBERT BERNARD MÉGANTIC	728.34
1172	VALÉRIE VACHON	45.00
1174	SEBASTIEN BERGERON	29.44
1178	SNC-Lavalin	5 737.26
1190	BAUVAL TECH-MIX	39.87
1192	BRIQUES & PIERRES BEAUCE-AMIANTE	125.32
1194	FRANCE LÉTOURNEAU	561.20
1195	S.C.A. DES BOIS-FRANCS	36.46
	TOTAL	104 477.75

Il est proposé par Daniel Couture  
Et résolu;

Que la Municipalité du Canton de Stratford accepte de payer les comptes tels que présentés par la directrice générale.

2011-12-03

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ère)

### 1.5 Dépôt de la situation financière en date du 30 novembre 2011

La directrice générale/secrétaire-trésorière dépose à chacun des membres du conseil la situation financière en date du 30 novembre 2011.

### 1.6- Rapports des comités

#### **Comité Relations de Travail :**

Rencontre avec le syndicat concernant :

- retour au travail progressif d'un employé
- lettre d'entente visant les employés occasionnels
- l'inspecteur en urbanisme ne travaille plus en voirie l'hiver

#### **Domaine Aylmer :**

- Le projet de condos ne se réalisera pas : trop de contraintes de la part des cinq (5) ministères touchés.
- Possibilité de véhicules récréatifs (motorisés) : une rencontre a eu lieu avec M. Pierre Bédard.

#### **Développement économique :**

- La compilation du sondage est terminée.
- Une rencontre avec le comité Organisation est prévue prochainement; des sous-comités seront formés et la population sera sollicitée.

#### **Voirie :**

- L'horaire d'hiver est débuté.

#### **Finances et budget :**

Sera discuté au moment du budget.

#### **Bâtiment :**

- Le comité a rencontré les gens de la Fabrique : le sous-sol de l'église ne peut être utilisé.

- Centre communautaire : rencontre avec les Fermières : il y a encore infiltration d'eau. Le problème doit être réglé avant de recouvrir le plancher.

#### **Bibliothèque :**

- Le conseil a décidé d'investir dans le réaménagement de la bibliothèque. Le pacte rural va subventionner une partie des coûts.

#### **Transports :**

- Une rencontre pour TransAutonomie est prévue.

#### **Loisirs et culture :**

- Le comité a fait une demande de soumission pour l'entretien et le gardiennage de la patinoire.

#### **Internet haute vitesse :**

- Signature des prêts en cours.
- Début janvier 2012 conditionnellement à l'approvisionnement du matériel informatique (fibre optique).

### **2- Administration**

#### **2.1- Renouvellement Contrat 2012 Assurances**

Attendu qu'en 2010, la Municipalité avait manifesté par résolution le désir de se retirer de la Mutuelle des Municipalités du Québec.;

Attendu que le conseil a reçu des soumissions de trois (3) compagnies suite à la rencontre avec chacun d'eux soit ProMutuel, La Mutuelle des Municipalités du Québec et Essor Assurance;

Attendu que des vérifications ont été effectuées auprès d'autres municipalités;

Il est proposé par Daniel Couture  
Et résolu;

De retenir les services de M. Alain Laviolette de la Compagnie Essor Assurances au montant de 25 420. \$ + taxes, sur réception et approbation du contrat.

La couverture débute le 1<sup>er</sup> janvier 2012 et se termine le 31 décembre 2012.

2011-12-04

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ère)

#### **2.2- Autorisation de dépenses des élu(e)s**

Attendu qu'il serait impraticable de réunir le conseil à chaque fois qu'un conseiller doit faire face à des dépenses de déplacement et repas pour remplir son mandat à l'intérieur des comités dans lesquels il travaille;

Attendu que la Loi sur le traitement des élus, par l'article 25, nous oblige à pré-autoriser les dépenses des élus suivants : Daniel Couture, André Gamache, Jacques Fontaine, Émile Marquis, J.-Denis Picard et Yvon Lacasse.

Il est proposé par Daniel Couture

Et résolu;

Que le conseil autorise les dépenses de déplacement et repas que ces élus auront à faire dans le cadre de l'exercice de leur mandat.

2011-12-05

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ère)

### 2.3- Calendrier des séances régulières du Conseil pour l'année 2012

Considérant qu'en vertu du Code municipal article 148, il est stipulé que le conseil établit avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour l'année en fixant le jour et l'heure du début de chacune de ses séances.

Il est proposé par Jean-Denis Picard  
Et résolu;

Que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal **pour 2012** qui se tiendront **le lundi** et qui débiteront à **19h00** :

- . 9 janvier
- . 6 février
- . 5 mars
- . 2 avril
- . 7 mai
- . 4 juin
- . 9 juillet
- . 6 août
- . 10 septembre
- . 1<sup>er</sup> octobre
- . 5 novembre
- . 3 décembre

2011-12-06

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ère)

### 2.4- Règlement no. 1067 – Régie interne

#### **MUNICIPALITÉ DU CANTON DE STRATFORD**

---

#### **Règlement numéro 1067 modifiant le règlement de régie interne numéro 1055**

---

**ATTENDU QU'**est en vigueur pour la Municipalité un règlement de régie interne, le « *Règlement de régie interne numéro 1055* »;

**ATTENDU QU'**il y a lieu d'apporter certains amendements à ce règlement;

**ATTENDU QU'**un avis de motion relatif au présent règlement a été donné au cours d'une séance antérieure à ce conseil;

**À CES CAUSES, SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE, IL EST RÉSOLU QUE LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :**

**ARTICLE 1. PRÉAMBULE**

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

**ARTICLE 2. MODIFICATIONS**

- 1.1 L'article 3.2 du Règlement de régie interne numéro 1055 est modifié pour ajouter à la fin de la liste des comités ce qui suit :

<i>Comité d'orientation</i>	6
-----------------------------	---

Ainsi, est créé un nouveau comité, le Comité d'orientation, dont le nombre est de 6 membres.

- 1.2 L'article 3.17 est remplacé par ce qui suit :

**« 3.17 Assistance au comité**

*Personne d'autre qu'un membre du comité n'a droit d'assister aux séances du comité à moins d'y être invité par le comité. Si la personne invitée par le comité est un membre du conseil, elle peut participer aux délibérations, mais elle n'a pas le droit de voter, et en tant que tel elle ne siège pas au comité. »*

**ARTICLE 3. ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Les élus ont tous pris connaissance du projet de règlement. La conseillère Maryse Lessard veut apporter deux (2) amendements :

Que l'article 2.1 se lit comme suit : Un nouveau comité sera formé soit 'comité d'orientation' composé de sept membres soit tous les élus sans exception;

Que l'article 2.2 se lit comme suit : Tous les élus ont accès à tous les comités et peuvent participer aux délibérations mais seuls ceux y étant nommés par résolution ont droit de vote

Le vote est demandé.

Noms	Pour	Contre
Daniel Couture		X
Émile Marquis		X
Yvon Lacasse		X
Maryse Lessard	X	
J.-Denis Picard		X

La modification est rejetée.

La proposition initiale est acceptée

La conseillère Maryse Lessard enregistre sa dissidence sur la proposition principale.

2.5- Règlement no. 1068– Traitement des élus

**MUNICIPALITÉ DU CANTON DE STRATFORD**

---

**Règlement numéro 1068  
modifiant le règlement sur le traitement des  
élus municipaux numéro 1056**

---

**ATTENDU QU'**est en vigueur pour la Municipalité un Règlement sur le traitement des élus municipaux, soit le règlement numéro 1056;

**ATTENDU QUE** le règlement 1056 prévoit, au 1<sup>er</sup> janvier 2011, une rémunération de base et une rémunération additionnelle selon ce qui suit :

**« Rémunération de base**

*Maire :* 6 141,60 \$/année

*Conseillers(ères) :* 2 047,20 \$/année

**Rémunération additionnelle**

*Maire suppléant :* 511,80 \$/année »

**ATTENDU QUE** les membres du conseil qui sont membres de certains comités ont droit à une rémunération additionnelle selon ce qui suit :

**« ARTICLE 4. RÉMUNÉRATION ADDITIONNELLE AUX MEMBRES DE COMITÉS**

a) *Pour chaque comité dont il occupe le poste de président, un membre du conseil reçoit une rémunération additionnelle annuelle telle que prévue ci-bas;*

b) *Pour chaque comité où il occupe un autre poste que celui de président, un membre du Conseil reçoit une rémunération additionnelle annuelle telle que prévue ci-bas;*

*Les comités dont un membre du conseil est membre et pour lesquels ce dernier a droit à une rémunération additionnelle, sont les suivants :*

	<i>Président</i>	<i>Autre</i>
• <i>Le comité de sécurité publique;</i>	<i>a) 130 \$</i>	<i>b) 130 \$</i>
• <i>Le comité de voirie et des équipements;</i>	<i>a) 650 \$</i>	<i>b) 390 \$</i>
• <i>Le comité de loisirs et culture;</i>	<i>a) 130 \$</i>	<i>b) 130 \$</i>
• <i>Le comité de relations de travail;</i>	<i>a) 650 \$</i>	<i>b) 650 \$</i>
• <i>Le comité des finances et du budget;</i>	<i>a) 650 \$</i>	<i>b) 390 \$</i>
• <i>Le comité des bâtiments;</i>	<i>a) 130 \$</i>	<i>b) 130 \$</i>
• <i>Le comité du Domaine Aylmer;</i>	<i>a) 650 \$</i>	<i>b) 260 \$</i>
• <i>Le comité d'aqueduc et égouts;</i>	<i>a) 650 \$</i>	<i>b) 390 \$</i>
• <i>Le comité du développement économique;</i>	<i>a) 130 \$</i>	<i>b) 130 \$</i>
• <i>Le comité sur l'environnement;</i>	<i>a) 260 \$</i>	<i>b) 260 \$</i>
• <i>Le comité d'information et des communications;</i>	<i>a) 260 \$</i>	<i>b) 130 \$</i>
• <i>Le comité Internet Haute Vitesse;</i>	<i>a) 260 \$</i>	<i>b) 130 \$</i>



- |                                 |           |           |
|---------------------------------|-----------|-----------|
| • Le comité de la bibliothèque; | a) 260 \$ | b) 130 \$ |
| • Le comité d'urbanisme;        | a) 260 \$ | b) 260 \$ |
| • Le comité des transports;     | a) 130 \$ | b) 130 \$ |

c) *Pour chaque réunion du comité plénier, un membre du conseil a droit, s'il est présent à cette réunion, à une rémunération additionnelle de 25,59 \$.* »

**ATTENDU QUE** la Loi sur le traitement des élus municipaux (L.R.Q. c. T-1-001) prévoit que s'ajoute à la rémunération de base et aux rémunérations additionnelles auxquelles un élu a droit, une allocation de dépenses d'un montant égal à cinquante pour cent (50 %) de ces rémunérations;

**ATTENDU QUE** le Règlement 1056 prévoit aussi la possibilité que soit versée au maire une allocation de transition selon ce qui suit :

**« ARTICLE 7. ALLOCATION DE TRANSITION**

*La Municipalité verse une allocation de transition à toute personne qui cesse d'occuper le poste de maire après l'avoir occupé pendant au moins les vingt-quatre (24) mois qui précèdent la fin de son mandat.*

*Le montant de l'allocation est égal au produit obtenu lorsqu'on multiplie par le nombre d'années complètes pendant lesquelles la personne a occupé le poste de maire, le montant de sa rémunération bimestrielle à la date de la fin de son mandat; le montant de l'allocation est accru de la fraction de la rémunération bimestrielle qui est proportionnelle à la fraction d'année pendant laquelle la personne a occupé son poste de maire. Le montant de l'allocation ne peut excéder quatre (4) fois celui de la rémunération bimestrielle de la personne à la date de la fin de son mandat.*

*La rémunération comprend, aux fins de l'établissement du montant de l'allocation de transition, la rémunération que verse au membre un organisme mandataire de la municipalité ou un organisme supra municipal.* »

**ATTENDU QUE** le Règlement sur le traitement des élus municipaux actuellement en vigueur prévoit que la rémunération de base à laquelle un élu municipal a droit pour un exercice financier (ci-après désigné : « l'exercice visé ») est indexée à la hausse à compter de l'exercice qui commence après l'entrée en vigueur du règlement en cause et que cette indexation à la hausse est de 2,36 % par année pour les années 2012, 2013 et 2014;

**ATTENDU QU'**a été constitué un nouveau comité, le Comité d'orientation;

**ATTENDU QUE** le règlement 1056 ne prévoit pas de rémunération additionnelle aux membres du conseil qui siègent au Comité d'orientation et, par voie de conséquence, ils n'ont pas droit à une allocation de dépenses;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de fixer une rémunération additionnelle pour chaque membre du conseil qui siège au Comité d'orientation et que cette rémunération additionnelle soit de 50.00 \$ pour chaque réunion à laquelle un membre est présent;

**ATTENDU QUE** cette modification a pour effet d'attribuer une allocation de dépenses égale à cinquante pour cent (50 %) de la rémunération additionnelle à laquelle a droit l'élu membre du Comité d'orientation, soit une allocation de

dépenses de 25.00 \$ pour chaque réunion du Comité d'orientation à laquelle il est présent;

**ATTENDU QU'**un projet de règlement comportant les mentions prévues à la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (L.R.Q. c. T-11-001) est présenté lors de la séance du conseil du 7 novembre 2011 par le maire Jacques Fontaine qui, en même temps, a donné l'avis de motion relatif au présent règlement;

**EN CONSÉQUENCE, SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE, IL EST RÉSOLU QUE LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :**

**ARTICLE 1. PRÉAMBULE**

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

**ARTICLE 2. TITRE**

Le présent règlement porte le titre de « *Règlement numéro 1068 modifiant le règlement sur le traitement des élus numéro 1056* ».

**ARTICLE 3. RÉMUNÉRATION ADDITIONNELLE AUX MEMBRES DU COMITÉ D'ORIENTATION**

L'article 4 du Règlement sur le traitement des élus numéro 1056 est modifié en ajoutant, après le paragraphe c), le paragraphe suivant :

« *d) Pour chaque réunion du Comité d'orientation, un membre du conseil a droit, s'il est présent à cette réunion, à une rémunération additionnelle de 50.00 \$.* »

**ARTICLE 4. ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

La conseillère Maryse Lessard veut apporter une modification : soit de retirer les articles en lien avec la rétribution de \$75. par élus par rencontre du comité d'orientation à laquelle il assiste;

Le vote est demandé.

Noms	Pour	Contre
Daniel Couture		X
Émile Marquis		X
Yvon Lacasse		X
Maryse Lessard	X	
J.-Denis Picard		X

La modification est rejetée

La proposition initiale est acceptée

2011-12-08

Adoptée à la majorité des conseillers(ère)

### **3- Aqueduc et Égout**

#### **3.1 Travaux sur le réseau d'aqueduc**

Travaux de mise aux normes. Avant le 22 décembre 2011, les bâtiments seront montés. La chambre de vanne à l'intersection de la rue des Érables et Centrale Sud sera installée cette semaine. Au plus tard le 1<sup>er</sup> avril 2012, les deux (2) sources d'approvisionnement seront en fonction.

#### **3.2 Entreprises G.N.P. Inc. - Décompte progressif no. 1**

Il est proposé par Daniel Couture  
Et résolu,

Que la Municipalité du Canton de Stratford verse la première (1<sup>ère</sup>) tranche, au montant de 58 104.04\$, taxes incluses, pour des travaux effectués en date du 30 novembre 2011.

2011-12-09

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ère)

#### **3.3 Contrat de travail; directeur des services techniques**

Considérant que le contrat de travail du directeur des services techniques vient à échéance le 7 janvier 2012;

Considérant que le conseil désire prolonger la durée de celui-ci jusqu'au 7 juin 2012;

Considérant qu'à l'article 2.2 du contrat, il est stipulé que la Municipalité du Canton de Stratford peut mettre fin au contrat en tout temps avant cette date;

Il est proposé par Daniel Couture

Et résolu,

De prolonger le contrat jusqu'au 7 juin 2012 et qu'une augmentation de 3% de sa rémunération soit effective le 7 janvier 2012. Le calcul du montant versé en vacances sera proportionnel aux salaires versés.

2011-12-10

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

### **4- Sécurité publique**

### **5- Voirie**

### **6- Urbanisme et environnement**

#### **6.1- Règlement no. 1069 – Diverses modifications au règlement no. 1035**

Lecture du projet de règlement no. 1069 modifiant le règlement de zonage no 1035.

## **MUNICIPALITÉ DE STRATFORD**

### **PROJET**

**RÈGLEMENT NO 1069 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 1035 AFIN D'AUTORISER L'USAGE RESTAURATION DANS LA ZONE**

*REC-2, MODIFIER LES USAGES AUTORISÉS DANS LES ZONES AFT1-1 ET A-5, CRÉER LA ZONE M-5, METTRE LA NOTE N-53 AU ZONE M-1 ET M-4 AU NIVEAU DE L'USAGE INSTITUTIONNEL, AUTORISER LES CHENILS UNIQUEMENT DANS LA ZONE A-11 ET INCORPORER LA DÉFINITION DE CHENIL*

ATTENDU QUE la municipalité de Stratford a adopté et fait approuver par ses électeurs le règlement de zonage numéro 1035, qui est entré en vigueur le 18 septembre 2009 ;

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité désire autoriser l'usage Restauration dans la zone REC-2 afin de permettre l'installation d'un casse-croute;

ATTENDU QUE l'usage se situera sur le terrain du Pavillon de la faune;

ATTENDU QUE la municipalité désire modifier les usages autorisés dans les zones AFT1-1 et A-5 afin d'autoriser les usages complémentaires à l'agriculture et à la forêt;

ATTENDU QUE la municipalité désire règlementer les maisons de transition ainsi que les chenils;

ATTENDU QUE cette intention du conseil nécessite une modification du règlement de zonage;

ATTENDU QU' un avis de motion du présent règlement a dûment été donné à notre session du conseil du 7 novembre 2011 ;

IL EST EN CONSÉQUENCE décrété par le présent règlement :

#### **ARTICLE 1**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

#### **ARTICLE 2**

Le règlement de zonage no 1035, tel que modifié par tous ses amendements, est de nouveau modifié par le présent règlement.

#### **ARTICLE 3**

- La grille des spécifications feuillet no. 4/8 est modifiée afin d'y inclure l'usage Restauration – Autre restauration à la zone REC-2.

#### **ARTICLE 4**

- La grille des spécifications feuillet no. 1/8 est modifiée afin d'y inclure l'usage *Usage complémentaire à l'agriculture et/ou la forêt : autres usages complémentaires et industrie de transformation agroforestière* à la zone A-5.

#### **ARTICLE 5**

- La grille des spécifications feuillet no. 2/8 est modifiée afin d'y inclure l'usage *Usage complémentaire à l'agriculture et/ou la forêt : autres usages complémentaires et industrie de transformation agroforestière* à la zone AFT1-1.

## **ARTICLE 6**

- Le plan STR-ZON-2 est modifié afin de créer la zone M-5 avec le lot 37-3 rang 3 Sud-Ouest (Le Domaine de la Sobriété).

## **ARTICLE 7**

- La grille des spécifications feuillet 7/8 est modifié afin d'ajouter la zone M-5 et y autoriser l'usage suivant :
  - Institutionnel
  - Y inclure les normes suivantes :
    - Marge de recul avant : 9 m
    - Marge de recul arrière : --
    - Hauteur minimal : 4 m
    - Hauteur maximale : 10 m
  - Y inclure les normes spéciales suivantes :
    - Entreposage C : entreposage interdit
    - Superficie minimale des hauteurs
    - Symétrie des hauteurs
    - Pente de toit
    - Dimension et nombre
    - Alignement requis
    - Antenne parabolique
- La note N53 est ajoutée au niveau des notes et indiquera : *Sauf les maisons de transition, centre de réadaptation pour toxicomanes, alcoolique, personnes en difficulté, etc.*
- La note N53 est ajoutée dans les zone M-1 et M-4 au niveau de l'usage Institutionnel

## **ARTICLE 8**

- L'article 2.7 est modifié afin d'inclure la définition suivante :
  - Chenil : Endroit où l'on retrouve plus de 3 chiens, que l'on en fasse l'élevage ou non.
- Les grilles des spécifications 1/8, 2/8 et 3/8 sont modifiées afin d'inclure la note N54 au niveau de l'usage Autre type d'élevage, à l'exception de la zone A11.
- La note N54 est ajoutée au niveau des notes et indiquera : *Excepté les chenils*

## **ARTICLE 9**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la *Loi*.

Adopté à Stratford, ce 5 décembre 2011

Avis de motion :	7 novembre 2011
Adoption du 1er projet de règlement	5 décembre 2011
Assemblée publique de consultation	9 janvier 2012

## **RÉSOLUTION D'ADOPTION**

ATTENDU QUE la Municipalité du Canton de Stratford a entrepris la modification de certaines dispositions de son règlement de zonage no 1035;

ATTENDU QUE la loi établit la procédure à suivre pour permettre l'adoption et l'entrée en vigueur de ce règlement;

Il est proposé par Émile Marquis  
Et résolu unanimement

2011-12-11

Que le conseil de la Municipalité du Canton de Stratford adopte le projet de règlement suivant :

*RÈGLEMENT NO 1069 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 1035 AFIN D'AUTORISER L'USAGE RESTAURATION DANS LA ZONE REC-2, MODIFIER LES USAGES AUTORISÉS DANS LES ZONES AFT1-1 ET A-5, CRÉER LA ZONE M-5, METTRE LA NOTE N-53 AU ZONE M-1 ET M-4 AU NIVEAU DE L'USAGE INSTITUTIONNEL, AUTORISER LES CHENILS UNIQUEMENT DANS LA ZONE A-11 ET INCORPORER LA DÉFINITION DE CHENIL, dont copies sont jointes à la présente résolution pour en faire partie intégrante;*

*QUE conformément aux articles 126 et 127 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, ledit projet de règlement soit soumis à la consultation publique lors d'une assemblée publique qui sera tenue par le maire ou le conseiller Jacques Fontaine, le 9 janvier 2012, à 19h00, au 165, avenue Centrale Nord, Stratford;*

*QUE le conseil municipal mandate sa secrétaire trésorière pour qu'elle prépare, publie et affiche les différents avis nécessaires à la présente démarche de consultation.*

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ère)

6.2- Demande de dérogation – 255, rue Latendresse

Ce point est remis après la pause

6.3- Demande de dérogation – 204, Chemin Fortin

Ce point est remis après la pause

6.4- Bureau de l'inspecteur en bâtiment

Attendu que la Municipalité du Canton de Stratford doit procéder à des réparations dans un bureau suite à un dégât d'eau survenu cet été;

Attendu qu'il serait avantageux que ces réparations soient effectuées par nos employés;

Il est proposé par Yvon Lacasse

Et résolu

Que le conseil accepte de notre assureur, la M.M.Q., la somme nette de \$3250.68 ; cette somme servira à effectuer les réparations du local mentionné ci-haut.

2011-12-12

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ère)

## **7- Loisirs et culture**

### **7.1- Reconnaissance des familles Boisvert**

Considérant la demande d'appui et de reconnaissance formulée au conseil municipal par les familles BOISVERT datée du 31 octobre 2011 dont copie des réalisations des BOISVERT au cours des années a été déposée au dossier avec la demande;

Considérant les 100 ans d'implication des familles BOISVERT auprès des concitoyens, soit de 1859 à 1959, dans le développement économique et social de Stratford par le biais entre autres de création de plus de 165 emplois directs et indirects dans les domaines suivants : l'agroalimentaire, la forge, la gestion forestière et l'approvisionnement de moulins à scie, la réfection et la construction de routes, l'excavation des terres agricoles pour le Ministère de la Colonisation, la fondation de la caisse populaire et la coopérative agricole et garagiste ainsi que plusieurs partenariats avec les familles du village dont les Manitouabeouch, Hurons;

Il est proposé par Jean-Denis Picard  
Et résolu;

Que le conseil municipal de la Municipalité du Canton de Stratford reconnait que les familles BOISVERT ont contribué au développement économique et social de Stratford par le biais entre autres de la création de plusieurs emplois et la réalisation de plusieurs projets économiques et sociaux;

Que le conseil appuie et collabore aux démarches entreprises par les familles de Luc et Gabriel Boisvert quant à cette reconnaissance et l'apport économique que les BOISVERT ont eu vis-à-vis les concitoyens;

Que copie de cette résolution soit transmise aux familles concernées.

2011-12-13

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ère)

## **8- Affaires diverses**

### **9- Liste de la correspondance et invitations**

Aide financière :

#### **1- Table de concertation 0-5 ans : Volumes**

Considérant que certaines familles plus défavorisées de la Municipalité du Canton de Stratford reçoivent un panier de Noël de la Banque Alimentaire du Granit;

Considérant l'initiative d'y insérer un volume neuf pour les familles ayant des enfants;

Il est proposé par Daniel Couture

Et résolu;

Que la Municipalité autorise l'achat de volumes à insérer dans les paniers pour un maximum de 50\$.

2011-12-14

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ère)

#### **2- Air Médic , ambulance aérienne**

Lecture de la lettre datée du 4 octobre 2011.

Il est proposé par Yvon Lacasse

Et résolu,

Que la Municipalité du Canton de Stratford autorise un don corporatif de 110.00\$ soit 0.10\$ par habitant afin de maintenir et développer un système d'hélicoptère ambulance.

Le vote est demandé.

Pour 2            Contre 3

2012-12-15

Rejetée à la majorité des conseillers(ère)

3- Budget 2012; Cercle des Fermières; commandite

Lecture de la lettre du Cercle des Fermières.

Considérant les services que rend le Cercle des Fermières à notre communauté;

Considérant les besoins du Cercle des Fermières dans la poursuite de ses activités;

Il est proposé par Maryse Lessard

Et résolu

D'accorder une subvention de \$500. au Cercle des Fermières pour achat et/ou entretien de leurs métiers à tisser.

M. le maire ajoute que la Municipalité du Canton de Stratford doit investir plus de 5000 \$ suite à un dégât d'eau afin de réparer le local du sous-sol qui est utilisé par les Fermières.

Le vote est demandé

Noms	Pour	Contre
Daniel Couture		X
Émile Marquis		X
Yvon Lacasse		X
Maryse Lessard	X	
J.-Denis Picard		X

2011-12-16

Rejetée à la majorité des conseillers(ère)

La séance est suspendue à 19h55 afin de délibérer sur les dérogations.

Retour à 20h23.

6.2 et 6.3 : Dérogations mineures



Ces demandes ont été présentées au Comité Consultatif d'Urbanisme le 11 octobre 2011; le rapport fut déposé à la séance du conseil du 7 novembre 2011;

Les avis ont été affichés dans le délai prévu;

Les élus(e) en ont pris connaissance ;

Propriété : 255, rue Latendresse

Nature de la demande : Construction d'un garage et d'une chambre à coucher à 1 mètre de la ligne du voisin.

Décision :

Considérant que le propriétaire peut modifier son plan afin de se conformer à la réglementation et par le fait même ne subit pas un préjudice sérieux advenant le refus de la dérogation;

Considérant que le conseil doit être équitable envers tous les citoyens;

Sur proposition dûment faite  
Il est résolu,

Que la Municipalité du Canton de Stratford refuse la dérogation pour la propriété située au 255, rue Latendresse à Stratford.

2011-12-17

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ère)

Propriété : 204 Chemin Fortin

Nature de la demande : Autorisation d'une roulotte comme résidence secondaire sur un terrain vacant.

Décision :

Considérant que cette demande contrevient à la réglementation municipale de façon majeure;

Considérant que l'installation de roulotte comme résidence secondaire sur un terrain vacant ne correspond pas à la vision de la Municipalité;

Sur proposition dûment faite  
Il est résolu,

Que la Municipalité du Canton de Stratford refuse la dérogation pour la propriété située au 204, Chemin Fortin.

2012-12-18

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ère)

## **10- Période inter-actions**

Le maire et les conseillers répondent aux questions et interrogations des citoyens et citoyennes.

## **11- Certificat de disponibilité**

Je soussignée, Manon Goulet, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité du Canton de Stratford certifie qu'il y a des crédits disponibles aux prévisions budgétaires de l'année en cours ou aux surplus accumulés pour

les dépenses votées à la session régulière de ce cinquième (5e) jour de décembre 2011.

**12- Levée de la session régulière à 20h52**

Sur proposition dûment faite

Il est résolu de lever l'assemblée à 20h52

2011-12-19

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

\_\_\_\_\_  
Manon Goulet  
Directrice générale

\_\_\_\_\_  
Jacques Fontaine  
Maire